

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 1^{er} octobre 2018 le **Règlement numéro 2018-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**;
- Ce règlement a été adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Le règlement numéro 2018-02 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 4 octobre 2018.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier